

Union Syndicale des Retraités CGT du Cher

8, Place Malus
18000 BOURGES

Tél. 02 48 21 24 79
Fax. 02 48 21 24 89

DECLARATION FAITE A LA CONFERENCE DE PRESSE LE 8 FEVRIER 2008

Le Comité Général de l'Union Confédérale des Retraités CGT s'est tenu les 21 et 22 Janvier à Montreuil.

Constat a été fait du développement des luttes depuis l'automne 2007.

- Salariés et Retraités de la SNCF, EdF/GdF, RATP pour la défense de leurs régimes de retraites et du pouvoir d'achat et de leur statuts.
- Salariés et Retraités du secteur public pour l'augmentation des traitements et pensions et la défense de l'emploi et du statut.
- Salariés de certaines entreprises privées un peu partout dans le Pays, dans la Métallurgie, la grande distribution par exemple dans le Cher
- Retraités du Privé et Public pour l'augmentation des retraites et pensions, contre les franchises, contre une médecine à deux vitesses.

Ces luttes, le plus souvent initiées par la CGT et menées dans de nombreux secteurs dans l'unité, si elles n'ont pu pour l'instant mettre un arrêt net à l'offensive du pouvoir et du MEDEF contre les acquis sociaux, ont néanmoins freiné et empêché le Président de la République et le Premier Ministre d'atteindre leur objectif, les obligeant à des reculs.

Constat a été fait du mécontentement grandissant des Salariés et Retraités, la dégringolade de Mr SARKOZY dans les sondages en est l'illustration et la fébrilité de celui-ci, de son gouvernement et de sa majorité parlementaire le prouve à l'approche des élections municipales et cantonales.

Le Comité Général, à partir de cette situation, a décidé d'appeler les retraités à se mobiliser et à l'action en particulier le 6 mars pour leurs revendications.

En effet, il est inacceptable d'en rester à 1,1 % d'augmentation de la retraite de base alors que l'INSEE indique 2,6 % de hausse des prix et que depuis 1993 la baisse du pouvoir d'achat est de 15 %.

Tout en prenant acte de la prime de 200 € versée au 600.000 titulaires du minimum vieillesse à valoir sur une promesse d'augmentation de ce minimum de 25 % d'ici à 5 ans ce qui porterait ce minimum vieillesse à 785 €. A noter que ce mini viellesse est à 628,11 € soit 49 % du SMIC.

Le problème reste donc entier pour les 13 millions de retraités dont le pouvoir d'achat est en recul constant et 3.500.000 retraités perçoivent moins de 750 € par mois et un salarié sur deux du privé ayant une carrière complète à son actif part avec le minimum contributif de 579,85 € à quoi il faut ajouter 150 € de retraite complémentaire.

.../...

On est donc loin des 85 % du SMIC inscrit dans la loi Fillon de 2003 car cela fait 57 % et c'est le résultat des réformes Balladur et Fillon et des dispositions ARRCO et AGIRC voulues par le MEDEF et acceptées par les syndicats, sauf la CGT en 1993.

C'est pourquoi, la CGT Retraités maintient plus que jamais les revendications suivantes :

- > 200 €uros d'augmentation mensuelle en rattrapage du pouvoir d'achat ;
- > Minimum contributif au niveau du SMIC revendiqué à 1.500 €uros ;
- > Pension de réversion à 75 % au lieu des 54 % actuellement pour le régime de base et 60 % pour les complémentaires ;
- > Indexation des augmentations de retraites sur le salaire moyen.

Les moyens financiers existent pour aller à la satisfaction de ces revendications, les profits colossaux des entreprises faits par l'exploitation du travail, les profits financiers spéculatifs le prouvent.

On vient de voir comment les banques, partout dans le monde, jonglent avec des milliers de milliards d'€uros ou de dollars sans que les autorités monétaires s'en inquiètent.

Sur ces sujets, nous notons le silence assourdissant de Mr LEPELTIER, membre du Conseil Général de la Banque de France.

Le 6 Mars, dans tous les départements, la CGT Retraités va donc appeler les retraités à manifester.

* Nous exigerons une augmentation substantielle des retraites et pensions.

* Nous mettrons en avant les retraites et pensions de réversion des femmes qui sont particulièrement touchées par de faibles ressources et le 8 mars est la journée internationale des Femmes.

* Nous serons à 5 jours du Conseil d'Administration de l'ARRCO et AGIRC qui fixe l'augmentation des retraites complémentaires à partir du 1^{er} avril et où le Medef va tout faire pour limiter au minimum cette augmentation.

* Nous allons continuer à nous battre contre les franchises qui sont une pénalité supplémentaire pour les retraités et salariés actifs les moins bien portant et ils sont nombreux.

* Nous allons aussi continuer à nous battre pour que la dépendance soit gérée et financée par la Sécurité Sociale ce qui suppose pour cela, mais aussi pour toutes les dépenses des branches de la Sécurité sociale, de revoir le financement global à partir d'une autre répartition des richesses créées, c'est-à-dire d'une contribution des profits des entreprises et des profits financiers.

Notre USR-CGT du Cher va discuter des modalités de cette action du 6 Mars, s'adresser aux autres organisations syndicales et travailler à la préparation de cette action dans le Département.
